

25

Commission permanente
Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48216

33 - Insertion

Attribution du marché d'accompagnement au permis de conduire pour les publics en insertion à l'association En route vers le permis

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3°, L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

En cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'expérimentation France travail, le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite participer activement à l'atténuation des effets économiques et sociaux dus notamment à la crise sanitaire sur son territoire et favoriser ainsi une reprise durable de l'économie.

Le 27 avril 2023, le service offre d'insertion a ouvert une consultation sous la forme d'un marché à bons de commande avec un montant maximum de 400 000 euros hors taxe d'une durée maximale de 18 mois, qui vise à :

- lever les freins au retour à l'emploi durable liés à la mobilité ;
- permettre l'accès au permis de conduire automobile à chaque personne en situation d'exclusion sur le territoire breillien.

Un candidat a déposé une offre. L'analyse de l'offre a été portée à la connaissance de la Commission d'appel d'offres, réunie le 20 juin 2023.

Il est proposé de signer l'accord-cadre pour un montant maximum de 400 000 euros hors taxe avec l'association En route vers le permis.

Les crédits ont été prévus lors de la décision modificative n° 1 sur l'imputation 017-564-62268.121 AE EXCLF001 2023.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre pour un montant maximum de 400 000 euros hors taxe avec l'association En route vers le permis, retenue par la Commission d'appel d'offres du 20 juin 2023.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231493

Pour extrait conforme